

Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

103 rue Charles Darwin
49 125 TIERCE
02 52 75 05 05
contact@ccals.fr



Au 1er janvier 2017, les Communauté de communes du Loir, Loire-et-Sarthe et des Portes-de-l'Anjou ont fusionné pour former la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe.

COMPÉTENCE AMENAGEMENT – COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace communautaire :
 - o SCOT, PLUi : schéma de cohérence territoriale (SCOT), schéma de secteur ; Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
 - o Politiques contractuelles : Adhésion aux structures de Pays ou Métropolitaines susceptibles de porter des politiques contractuelles avec des partenaires comme la Région ou l'Union européenne
- Accueil des gens du voyage :
 - o Aménagement entretien et gestion aires d'accueils des gens du voyage

COMPÉTENCE LOGEMENT – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et cadre de vie :
 - o POAH – Volet H du PLUi – Procédure en cours, date d'approbation prévisionnelle : fin 2025

OBSERVATIONS

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe est intégrée dans le périmètre du SCOT Loire Angers actuellement en cours d'élaboration. Il prévoit pour le territoire d'ALS un objectif de production de logements de 140 logements /an pour la période 2025 -2045 dont au moins 15% de logements locatifs sociaux.

ORIENTATION 1 Développer une offre de logements répondant aux besoins des ménages dans leur diversité	Relancer la construction neuve notamment dans les polarités
	Mobiliser les outils du PLUi pour répondre à l'objectif de logements locatifs sociaux
	Expérimenter de nouveaux modes d'habitat, notamment pour les ménages en situation d'urgence
	Développer de l'habitat temporaire chez l'habitant
ORIENTATION 2 Mettre en œuvre une stratégie foncière pour atteindre les objectifs de production notamment dans le tissu existant	Répondre aux objectifs du PDAGV
	Mettre en place une veille foncière Suivre l'avancement des projets
ORIENTATION 3 Favoriser l'amélioration du parc de logements	Poursuivre l'accompagnement des ménages dans leurs projets d'amélioration et de rénovation de leurs logements
	Accompagner les communes dans leurs projets de revitalisation des centres-bourgs
ORIENTATION 4 Positionner la CC comme coordinatrice de la politique habitat et du foncier	Animer la politique de l'habitat à l'échelle de l'EPCI
	Construire un observatoire de l'habitat et du foncier
	Communiquer sur la politique de l'habitat